



DIEC/18-768-1763 du 05/02/2018

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2018 - ORGANISATION DES
EPREUVES FACULTATIVES D'ARTS ET ORALES DE LANGUES**

Références : Note de service n°2012-038 du 6 mars 2012 - BO n°14 du 5 avril 2012 - Note de service n°2013-174 du 8 novembre 2013 - BO n°43 du 21 novembre 2013

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements des lycées publics et privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les principaux de collèges

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87 - Fax : 04 42 91 75 02

Le bulletin académique détaillant l'organisation des épreuves facultatives précisant l'organisation et les centres d'examen paraîtra ultérieurement.

Je souhaite vous communiquer au préalable les dates fixées afin d'éviter, dans la mesure du possible, les convocations simultanées des candidats et des enseignants avec les épreuves en cours d'année.

Epreuves facultatives	Dates de passation
Langues vivantes	15 - 16 - 17 et 18 mai 2018
Histoire des arts	22 et 23 mai 2018
Arts	29 - 30 et 31 mai 2018

Je vous remercie de prendre en compte ces éléments dans l'organisation des épreuves ayant lieu au sein de vos établissements.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille